

AFFICHÉ LE

25 FEV. 2021

## MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance mercredi 24 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Christian CANTON, 1<sup>er</sup> adjoint, en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales

**Étaient présents** : CANTON Christian – HAMMES Marie-Pierre – SEMIOND Philippe – du PUY de CLINCHAMPS Patrice – REYMOND Andrée – GARNIER Martine - MOUTIER Gérard – VALBON François – VERRIER Annie – ROUET Catherine - GOUYET Hervé – ROULX-LATY Didier - VERNET Laurent – FABRE Nathalie - THUAULT Peggy

**Absents excusés** : MORIN Myriam

**Procurations** : LANTER Justine à ROUET Catherine - CLERET de LANGAVANT Maixent à du PUY de CLINCHAMPS Patrice

**Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS a été nommé secrétaire.**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.**

*Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux*

#### **Décisions du Maire**

En application de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rend compte des décisions du Maire d'attribution de marchés publics prises par délégation du conseil.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021**

Monsieur Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021.  
**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote des comptes administratifs.**

#### **Délibération n°1 : Approbation du compte administratif 2020 - budget principal (comptabilité M14)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 14 telle qu'elle ressort des Comptes Administratifs 2020 présentés par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET PRINCIPAL (M 14)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1				305 589,48	0,00	305 589,48
Opérations de l'exercice	2 302 997,51	2 784 386,09	1 159 049,49	1 043 539,91	3 462 047,00	3 827 926,00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 302 997,51</b>	<b>2 784 386,09</b>	<b>1 159 049,49</b>	<b>1 349 129,39</b>	<b>3 462 047,00</b>	<b>4 133 515,48</b>
Résultats de clôture		481 388,58		190 079,90		671 468,48
Restes à réaliser			591 426,18	388 033,81	591 426,18	388 033,81
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 302 997,51</b>	<b>2 784 386,09</b>	<b>1 750 475,67</b>	<b>1 737 163,20</b>	<b>4 053 473,18</b>	<b>4 521 549,29</b>
RESULTATS DEFINITIFS		481 388,58	-13 312,47			468 076,11

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe de l'eau (comptabilité M 49)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 49 (budget annexe de l'eau), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU (M 49)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1		50 000,00		571 843,48	0,00	621 843,48
Opérations de l'exercice	219 332,64	289 193,79	72 768,06	139 025,07	292 100,70	428 218,86
<b>TOTAUX</b>	<b>219 332,64</b>	<b>339 193,79</b>	<b>72 768,06</b>	<b>710 868,55</b>	<b>292 100,70</b>	<b>1 050 062,34</b>
Résultats de clôture		119 861,15		638 100,49		757 961,64
Restes à réaliser			364 816,35	0,00	364 816,35	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>219 332,64</b>	<b>339 193,79</b>	<b>437 584,41</b>	<b>710 868,55</b>	<b>656 917,05</b>	<b>1 050 062,34</b>
RESULTATS DEFINITIFS		119 861,15		273 284,14		393 145,29

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°3 : 3. Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe des remontées mécaniques (comptabilité M 43)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 43 (budget annexe des remontées mécaniques), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES (M 43)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1	2 150,52			1 445 871,39	2 150,52	1 445 871,39
Opérations de l'exercice	515 415,05	534 485,38	1 226 476,44	762 603,52	1 741 891,49	1 297 088,90
<b>TOTAUX</b>	<b>517 565,57</b>	<b>534 485,38</b>	<b>1 226 476,44</b>	<b>2 208 474,91</b>	<b>1 744 042,01</b>	<b>2 742 960,29</b>
Résultats de clôture		16 919,81		981 998,47		998 918,28
Restes à réaliser			1 173 005,46	580 000,00	1 173 005,46	580 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>517 565,57</b>	<b>534 485,38</b>	<b>2 399 481,90</b>	<b>2 788 474,91</b>	<b>2 917 047,47</b>	<b>3 322 960,29</b>
RESULTATS DEFINITIFS		16 919,81		388 993,01		405 912,82

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°4 : Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1		4 224,97		27 599,71	0,00	31 824,68
Opérations de l'exercice	67 660,82	67 611,72	4 186,50	10 641,32	71 847,32	78 253,04
<b>TOTAUX</b>	<b>67 660,82</b>	<b>71 836,69</b>	<b>4 186,50</b>	<b>38 241,03</b>	<b>71 847,32</b>	<b>110 077,72</b>
Résultats de clôture		4 175,87		34 054,53		38 230,40
Restes à réaliser			34 054,53		34 054,53	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>67 660,82</b>	<b>71 836,69</b>	<b>38 241,03</b>	<b>38 241,03</b>	<b>105 901,85</b>	<b>110 077,72</b>
RESULTATS DEFINITIFS		4 175,87		0,00		4 175,87

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°5 : Approbation du compte administratif 2020 - budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4)**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping d'Ailefroide), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING D'AILEFROIDE (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1				111 463,00	0,00	111 463,00
Opérations de l'exercice	41 708,98	95 194,24	5 194,24	44 898,93	46 903,22	140 093,17
<b>TOTAUX</b>	<b>41 708,98</b>	<b>95 194,24</b>	<b>5 194,24</b>	<b>156 361,93</b>	<b>46 903,22</b>	<b>251 556,17</b>
Résultats de clôture		53 485,26		151 167,69		204 652,95
Restes à réaliser			115 397,43		115 397,43	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>41 708,98</b>	<b>95 194,24</b>	<b>120 591,67</b>	<b>156 361,93</b>	<b>162 300,65</b>	<b>251 556,17</b>
RESULTATS DEFINITIFS		53 485,26		35 770,26		89 255,52

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire réintègre la salle.**

**Délibération n°6 : Approbation des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes**

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs pour l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour l'ensemble des budgets susvisés ; après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le conseil municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°7 : Affectation des résultats de fonctionnement 2020 du budget principal et des budgets annexes**

Après l'approbation des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2019, monsieur le Président propose au Conseil d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation comme suit :

- **Le résultat de fonctionnement du budget principal M 14 d'un montant de 481 388.58 €** est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 49 service de l'eau d'un montant de 119 861.15 €** est affecté pour partie en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 99 861.15 €, et est reporté pour partie en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » à hauteur de 20 000.00 € ;
- **Le résultat d'exploitation du budget annexe M 43 remontées mécaniques (M 43) d'un montant de 16 919.81 €** est affecté pour partie en section d'investissement au compte 1064 « Réserves réglementées » à hauteur de 4 999.17 €, et est reporté pour partie en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » à hauteur de 11 920.64 € ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping et de la piscine du Freyssinet d'un montant de 4 175.87 €** est reporté en totalité en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping d'Ailefroide d'un montant de 53 485.26 €**, est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Délibération adoptée à l'unanimité**



**Délibération n°8 : Règlement d'une dépense d'investissement au budget primitif M14 sur l'exercice 2021**

Monsieur le Président expose au Conseil que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ». Monsieur le Président demande donc au Conseil d'autoriser monsieur le maire à mandater une dépense d'investissement sur l'exercice 2021, comme suit : sur le budget principal de la commune M 14, une dépense de 11 064.76 € TTC relative à l'acquisition d'un véhicule de service, à imputer sur l'article 2158 de l'opération 104 « Acquisitions de matériel divers ».

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°9 : Demande de subventions pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de deux bâtiments communaux**

Depuis plusieurs années, la mauvaise qualité d'isolation thermique de la salle Bonvoisin et des trois appartements communaux situés au-dessus de l'ancienne mairie de Vallouise conduisent à des factures énergétiques très importantes pour la commune et pour les locataires des appartements communaux. La commune prévoit donc de réaliser des travaux de rénovation thermique sur ces deux bâtiments, dont le coût estimatif s'élève à 237 879.34 € HT (285 455.20 € TTC). A ce titre, il convient que la commune se saisisse de l'opportunité offerte par l'Etat de mobiliser des financements exceptionnels pour ces travaux au titre de la DSIL exceptionnelle - plan de relance, et de solliciter par ailleurs le soutien financier du Département au titre de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie-climat ». Monsieur le Président propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat et du Département, sur la base du plan de financement global figurant comme suit : deux bâtiments communaux DSIL Exceptionnelle Plan de relance (51.76 %) 123 130.72 € ; Département des Hautes Alpes (énergie) (7.21 %) 17 169.07 € ; Département des Hautes Alpes (logements communaux) (21.01 %) 50 000.00 € ; Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX (20 %) 47579.55 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°10 : Attribution d'une subvention au département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « fonds de solidarité pour le logement » pour l'année 2021**

Par courrier en date du 27 janvier 2021, le Président du Département des Hautes-Alpes a sollicité de la commune le versement d'une subvention de 500.00 € pour l'année 2021, au titre du Fonds de Solidarité Pour le Logement des personnes défavorisées. Ce montant correspond à une contribution de 0.40 € par habitant. Au regard du montant modeste de cette subvention et de l'intérêt du dispositif il convient que la commune de Vallouise-Pelvoux s'y associe, à l'instar de la majorité des autres communes du département.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°11 : Signature d'une convention financière avec le SyME 05 relative à des travaux d'effacement de réseaux et de mise en place d'un éclairage public**

Dans le cadre du programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques au lieudit « Les Chambonnettes », le SyME 05 se propose de procéder à l'enfouissement d'un réseau électrique basse tension et à la mise en place d'infrastructures d'éclairage public. A ce titre, il convient que la commune passe une convention financière avec le SYME 05, précisant les modalités de sa participation financière à ces travaux et le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par le SyME 05. Pour mémoire que la participation financière de la commune à cette opération est estimée au total à 45140.41 €, plafonnée à 49654.45 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Délibération n°12 : Signature d'une convention avec l'association Nordic Alpes du Sud relative aux modalités de perception de la redevance sur le domaine nordique de Vallouise-Pelvoux**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence liée à la gestion des domaines nordiques, la perception de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de la Vallouise incombe à la commune. En application des dispositions de l'article L.2333-83 du Code général des collectivités territoriales et afin d'optimiser et de simplifier la perception de cette redevance, la commune peut déléguer celle-ci à l'association NORDIC ALPES DU SUD. Par ailleurs, en application des articles L.342-28 et L.342-29 du Code du tourisme et L.2333-81 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Président propose au conseil d'autoriser le versement d'une participation de la commune à l'association NORDIC ALPES DU

SUD, destinée au financement du développement des équipements destinés à la pratique du ski de fond, ainsi qu'à la promotion de ce sport. Le montant de cette participation s'élève à 15% du montant total de la redevance collectée.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Délibération n°13 : Signature d'un avenant relatif au marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec l'entreprise « Aux Petits Oignons »**

Par délibération n°4 du 25 juillet 2018, le conseil l'a autorisé à signer un marché relatif à la fourniture de repas pour la restauration scolaire avec l'entreprise « Aux petits oignons », d'une durée d'un an reconductible deux fois. La fermeture des deux écoles de la commune à la suite de la mise en œuvre du confinement, entre les mois de mars et juin 2020, a entraîné une diminution de plus de 35% des prestations fournies par le titulaire au titre l'exécution du marché. Cette situation a généré d'importantes pertes financières pour le titulaire du marché, aujourd'hui confronté à d'importantes difficultés financières, qui le conduisent à demander à la commune de prolonger le contrat initial pour une durée d'un an.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.**